

ASSOCIATION DONGEOISE des ZONES à RISQUES et du PPRT.

Déclarée sous le n° : W443001007

- Association loi 1901

Les membres du Bureau de l'Association

DONGES le 23 décembre 2022

Objet: Fuite sur un bac de la raffinerie de Donges

Prière insérer.

à **Madame la Rédactrice,
Monsieur le Rédacteur,**

FUITE D'ESSENCE SUR UN BAC DE LA RAFFINERIE ? QUELLES CONSEQUENCES ?

Mercredi soir 21 décembre, une fuite sur un des bacs de la raffinerie situé dans le parc de stockage des Magouëts proche du marais de Liberge a été détectée aux environs de 20 heures. Une forte odeur de carburant s'est répandue sur la commune. Elle était encore présente jeudi 22 et vendredi 23 décembre.

Cinq messages adressés par l'exploitant ont été transmis aux membres du "dialogue riverain". Le Plan d'Organisation Interne qui définit les moyens et les méthodes opérationnelles pour réagir en cas d'accident susceptible d'avoir des effets sur l'environnement a été déclenché. Le produit contenu dans le bac a été chargé pour partie dans un bateau, le reste dans un autre réservoir.

Fidèle à sa démarche, l'ADZRP a cherché à rassembler des renseignements fiables avant de s'exprimer. Si Air Pays de la Loire, si l'Agence Régionale de Santé étaient sur les lieux, l'accident pouvait être considéré comme sérieux, non sans conséquence pour la population et l'environnement. Nous avons repéré le bac concerné (P551) parmi les 4 réservoirs du parc des Magouëts, jouxtant le marais de Liberge.

Nos différentes interrogations précises adressées à l'exploitant, affichant pourtant sa volonté de grande transparence, sont restées vaines.

Une nouvelle fois, l'ADZRP regrette vivement les déclarations précipitées souvent contradictoires des responsables de l'Etat (absence d'impact sanitaire mais dans le même temps recommandations faites aux habitants de limiter leurs déplacements à l'extérieur dans le bourg de Donges ainsi que les activités de plein air), celles des élus (le Maire de Donges déclarant le 22 décembre que le problème devrait être résolu dans la journée).

Elle exige la transparence et la vérité en temps réel dans de telles situations

L'Arrêté Préfectoral signé le 23 décembre donne toute l'ampleur de l'accident. Il prescrit à la société TotalEnergies des mesures immédiates prises à titre conservatoire suite à l'accident. "Il considère que la fuite d'essence a conduit à des émissions notamment de composés organiques volatiles dans l'environnement susceptibles d'impacter les enjeux à proximité du site dont les populations et constate que la sous-cuvette n'est pas pourvue de dispositif d'étanchéité". L'ensemble de ces constats peut se traduire par une pollution des eaux (surface et souterraines), des sols, de l'air et des denrées alimentaires.

Cela confirme l'impérieux besoin, moult fois exprimé, de la mise en place d'une station de mesures dans le centre de Donges apte à mesurer en continu les polluants dangereux émis par la raffinerie.

L'ADZRP va rester vigilante et exige d'ores et déjà une diffusion publique des résultats des différents relevés.

Pour le bureau de l'association:
Marie Aline LE CLER

PJ: Arrêté Préfectoral du 23 décembre 2022